



Monsieur le Préfet de l'Isère
12 Place de Verdun
38000 GRENOBLE CEDEX 01

Heyrieux, le jeudi 17 juin 2021

LRAR : 2C 154 262 9094 2

Nos réf. : DS.ELB.21.525

Objet : Temps de travail - maintien des jours d'ancienneté

Interlocuteur : Damien SIWERTZ

Monsieur le Préfet,

La loi de Transformation de la Fonction Publique d'août 2019 dispose la mise en conformité, au plus tard le 1^{er} janvier 2022, à un temps de travail annuel de 1607h dans les collectivités locales.

Le règlement intérieur du SMND, validé par délibération 11/25 du 22 juin 2011, inclus le dispositif suivant :

Extrait article 4 : Congés / Temps d'absence :

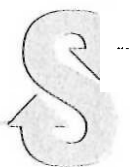
« Congés d'ancienneté

Les agents de la collectivité peuvent bénéficier de jours supplémentaires de congés, appelés jours d'ancienneté, dès lors qu'ils respectent les conditions suivantes :

- 5 ans de services : 1 jour ouvrable
- 10 ans de services : 2 jours ouvrables
- 15 ans de services : 3 jours ouvrables
- 20 ans de services : 4 jours ouvrables
- 25 ans de services : 5 jours ouvrables.

L'ancienneté s'apprécie au 1^{er} janvier de l'année de référence pour l'attribution des congés. »

Ce dispositif est considéré par les agents comme un droit acquis qui reconnaît l'usure provoquée par la vie professionnelle.



1180, Chemin de Rajat -
38540 HEYRIEUX
Tel. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr



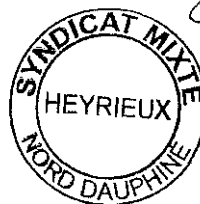
Les échanges en 2021 suite à cette loi ont porté sur la compatibilité des jours d'ancienneté avec la loi.

Dans le cadre d'un récent conflit social, les agents, fortement mobilisés lors d'une grève le 7/6/21 par la remise en cause de cet acquis social, m'ont demandé de vous solliciter pour le maintien de ces jours d'ancienneté, comme certaines collectivités l'envisagent ou l'ont fait.

Je vous remercie par avance de me donner la position de l'Etat sur la possibilité d'un maintien de ce dispositif au SMND.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Michel FAYET
Président.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "MF", written over the circular stamp.

Copie : M. Le Sous-Préfet de Vienne

